

[Traduction]

LES SUBSIDES

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le lundi 2 mai, sur la motion de l'honorable M. Sharp invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de M. Fairweather.

LA MORALITÉ AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT: BESOIN DE RÉFORME

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'aller plus loin, je tiens à dire que je déplorais n'être pas ici hier pour écouter les discours de ceux qui ont proposé et appuyé l'amendement. J'avoue toutefois que mes regrets avaient perdu de leur intensité quand j'ai eu terminé la lecture du compte rendu.

Je ferai de mon mieux, monsieur l'Orateur, pour traiter des faits qui, selon les déclarations faites à la Chambre hier, ont donné lieu à cet amendement. J'admets au départ que je ne suis pas à la hauteur, du moins aux yeux de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) car, selon lui, je suis retombé en enfance et je devrais m'abstenir de parler de choses semblables, étant donné surtout, comme il le dit si bien, qu'en ce moment j'en ai les yeux sortis de la tête à force de lire des choses croustillantes.

Dimanche soir dernier, monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'honorable député qui parlait, à la télévision, de la nécessité d'améliorer l'atmosphère politique du Parlement. Croit-il qu'en disant pareilles choses au sujet d'un premier ministre du pays, quel qu'il soit, il contribue à hausser le niveau de la vie politique au Canada? S'il n'y prend garde, il tombera bientôt dans les mêmes excès de langage, hauts en couleur mais parfois injurieux, de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton).

Le parrain de l'amendement a déclaré que l'institution du Parlement passe en jugement, et il a raison; on pourrait même trouver nombre de façons autres que celles qu'il a mentionnées hier. Il va sans dire qu'en proposant cet amendement il n'en soufflait mot. Il existe un lien entre ces amendements et les autres pressions qui s'exercent sur le Parlement et l'affaiblissent en tant qu'institution. L'une d'elles est notre habileté à accomplir quelque chose, à adapter nos procédures à ces exigences. On parle souvent de la lutte qui se livre dans ce domaine comme d'une détérioration du système et de l'atmosphère parlementaire, qui n'est nullement propre au Canada.

[M. l'Orateur.]

Tous ceux qui lisent le *London Times* et les autres journaux du Royaume-Uni depuis une semaine ou deux auront noté qu'ils se livrent à des considérations philosophiques sur l'ouverture du Parlement dans ce pays après les dernières élections générales et le travail qu'il doit accomplir. Ils mettent en doute l'habileté du modèle des Parlements de s'occuper de toutes les questions importantes qu'il lui faudrait aborder. Je crois que nous pouvons nous adapter à ces changements mais pour le faire nous devons nous-mêmes changer d'une façon qui ne reniera pas mais maintiendra le contrôle démocratique électoral sur l'exécutif et protégera toujours les droits fondamentaux de l'individu contre l'exécutif ou contre qui que ce soit ou quoi que ce soit.

• (3.30 p.m.)

Je me préoccupe tout autant que n'importe quel autre député de préserver les droits du Parlement et de l'individu. Je partage cette inquiétude, j'en suis sûr, avec tous les députés de cette Chambre. Le député de Royal (M. Fairweather) a rappelé, pour expliquer son malaise qui a donné lieu à l'amendement, certaines choses survenues à la commission royale d'enquête. En présentant son amendement et en nous signalant la question, il n'a pas attendu que l'enquête soit terminée, que toutes les preuves aient été obtenues et que l'interrogation et la contre-interrogation des témoins aient été terminées. Il a fondé sa motion sur les témoignages d'un jour et a fait, au sujet de ces témoignages, des déclarations que je considère tendancieuses; à mon avis, il en a tiré des conclusions injustifiées.

Donc, monsieur l'Orateur, le député et ses amis ont interprété ces témoignages comme ils l'ont voulu, et comme moi-même ou d'autres membres du gouvernement n'ont rien dit à la Chambre à ce sujet en réponse à des questions, jugées irrecevables par l'Orateur, ils se plaignent qu'un porte-parole anonyme du gouvernement ait osé donner une autre interprétation pour combattre l'altération et la présentation erronée des faits, tels que nous les voyons.

Le député dit qu'il est inquiet, et je le sais, car il en a donné des preuves depuis qu'il est dans la vie publique, au sujet de la moralité au sein du gouvernement. Je le suis moi aussi, monsieur l'Orateur, et je pense l'avoir démontré. J'aurais aimé que le député ait attendu, pour exprimer son inquiétude dans le cas qui nous occupe, que tous les témoignages aient été entendus. Le député de Brandon-Souris